

TRAITEMENT DE VOS CHÈQUES PASS RESTAURANT ET MULTI-SERVICES ALIMENTATION ET HYGIÈNE (CAP)

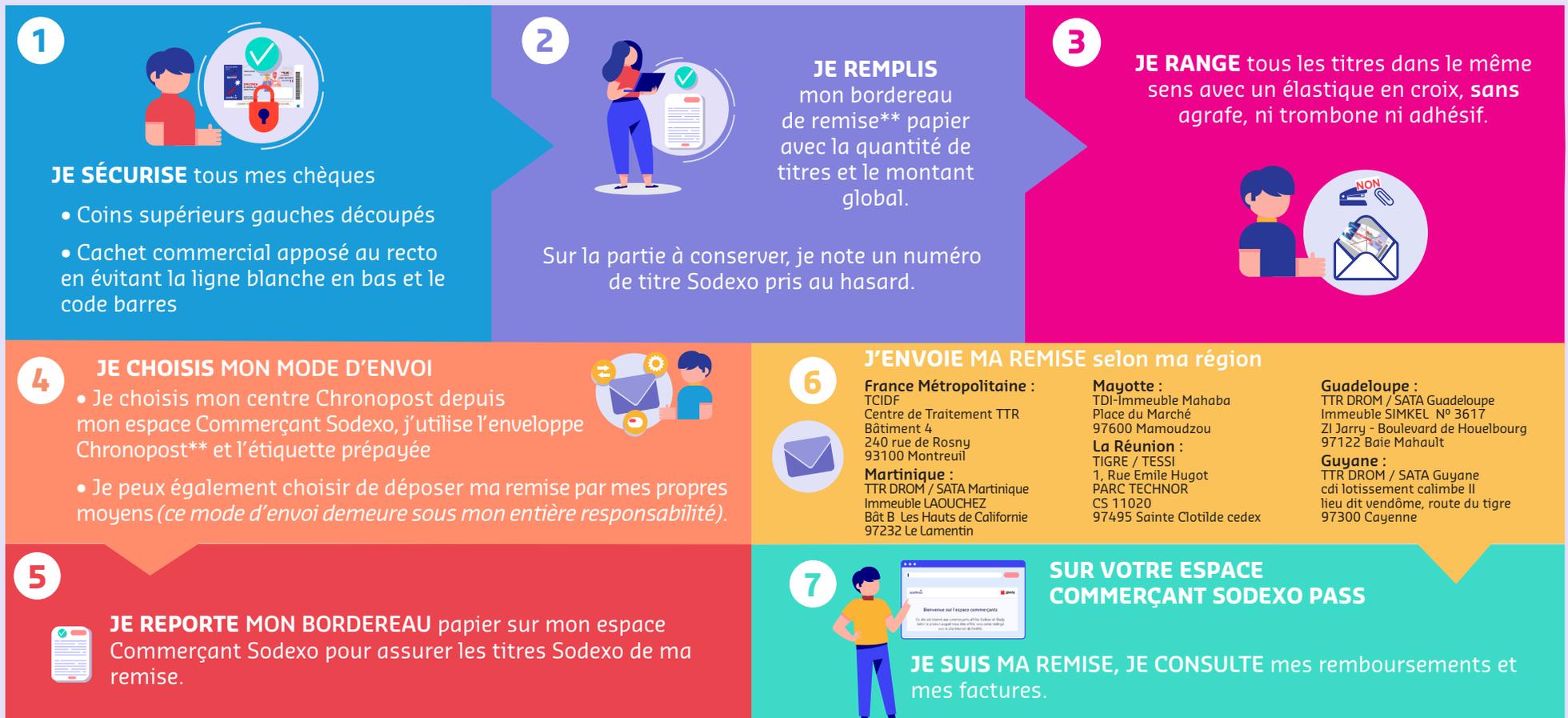
DÈS LE 1^{ER} MARS

les 7 étapes clés

Chèques Pass Restaurant et Multi-Services Alimentation & Hygiène (CAP) :

Pour être remboursé des chèques encaissés, vous devez préparer une remise selon les étapes suivantes.

- Une même remise peut contenir à la fois des titres-restaurant papier et des chèques d'Accompagnement Personnalisé (CAP) Alimentation & Hygiène.
- Un seul et même bordereau peut inclure les titres papier d'autres émetteurs.*



Je suis alors remboursé par Sodexo selon le délai choisi lors de mon inscription (cf tarifs).

* Notre prestataire traite également les titres-restaurant papier et les chèques d'Accompagnement Personnalisé alimentation & hygiène émis par d'autres émetteurs. Il met à votre disposition un bordereau de remise sur support papier sur lequel vous pourrez déclarer de façon globale le nombre et le montant total des titres de ces émetteurs (c'est-à-dire sur un seul et même bordereau). Il met aussi techniquement à votre disposition une page web unique vous permettant de déclarer l'ensemble des titres de votre remise pour ces émetteurs, ceux-ci étant mentionnés sur cette page. Tout émetteur n'aura connaissance que des seules informations correspondant à ses propres titres.

** Pour commander de nouveaux bordereaux de remise et enveloppes Chronopost, rendez-vous sur votre espace Commerçant Sodexo (rubrique «Bordereaux»).